

L'an DEUX MIL DIX-NEUF, le SAMEDI 22 JUIN, à 09 h 05, le Conseil municipal de Saint-Denis s'est assemblé en troisième séance annuelle, dans la Salle des Délibérations, sur convocation légale du Maire faite en application des articles L. 2121-10, L. 2121-12 et L. 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales (séance clôturée à 14 h 28).

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des Collectivités territoriales, procédé à la nomination de la Secrétaire de Séance prise dans le sein du Conseil municipal. BÉLIM Audrey a été désignée, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

ÉTAIENT PRÉSENTS

(dans l'ordre du tableau)

ANNETTE Gilbert / LOWINSKY Jacques / MAILLOT Gérald / VÉLOUPOULÉ-MERLO Nalini / FRANÇOISE Gérard / HOAREAU Jean-François (arrivé à 10 h 21 au Rapport n° 19/3-017) / CLAIN Claudette (arrivée à 09 h 21 au Rapport n° 19/3-003) / COUDERC Alain / FONTAINE Gabrielle / BELDA David / HOARAU Brigitte / ISIDORE Marylise / DELORME Éric / CHOPINET Gérard / VOLIA-GARNIER Laetitia / KICHENIN Virgile / BOMMALAIS Geneviève (arrivée à 10 h 10 au Rapport n° 19/3-016) / EUPHRASIE Didier / LESCAT Michel / SUDNIKOWICZ Christiane / ASSABY Maximilien / MAMODE Nourjhan / CADJEE Ibrahim / HUMBLOT Nicole / DUCHEMANN Yvette (arrivée à 09 h 30 au Rapport n° 19/3-004) / FIDJI Jean-Claude / VARONDIN Frédéric / BAREIGTS Éricka / ARLANDON Corine / MÉLADE Thierry / SILOTIA William / BÉLIM Audrey / FOURNEL Dominique (arrivé à 09 h 11 après l'appel nominal) / ANILHA Fernande / LAGOURGUE Michel / DOKI-THONON Lisianne / HUBERT Richenel / TÉCHER Régis / MOREL Jean-Jacques / LATRA Sylvie / JEAN-PIERRE Philippe (arrivé à 09 h 21 au Rapport n° 19/3-003) / VITRY Faouzia

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

(dans l'ordre du tableau)

Pour toute la durée de la séance

ORPHÉ Monique

À l'arrivée de sa mandataire (10 h 10 / Rapport n° 19/3-016)

ADAME Brigitte

À son départ (09 h 30 / Rapport n° 19/3-004)

HOARAU Brigitte

Pour toute la durée de la séance

PESTEL René Louis

ANDAMAYE Marie-Annick

MARCHAU Jean-Pierre

JAVEL François

LOYHER Jeanne

NAILLET Philippe

BARDINOT Sonia

HOARAU Serge

HO-SHING Cynthia

par BÉLIM Audrey

par BOMMALAIS Geneviève

par FIDJI Jean-Claude

par FRANÇOISE Gérard

par EUPHRASIE Didier

par CHOPINET Gérard

par MAILLOT Gérald

par HUMBLOT Nicole

par FONTAINE Gabrielle

par LESCAT Michel

par HUBERT Richenel

par TÉCHER Régis

Les membres présents, au nombre de 42 sur 55, ont pu délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales.

VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS

En application de l'article L. 2121-14 (alinéas 2 et 3) du Code général des Collectivités territoriales, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, il a été procédé à la nomination de LOWINSKY Jacques en qualité de Président de Séance chargé de remplacer le Maire pour diriger les débats et pour mettre aux voix les Comptes administratifs 2018 : Rapports n° 19/3-017 (Budget Annexe de l'Eau), n° 19/3-021 (Budget de la Régie Affaires funéraires) – direction des débats et vote : MAILLOT Gérard –, n° 19/3-023 (Budget de la Régie Marchés et Droits de Place) – direction des débats et vote : MAILLOT Gérard – et n° 19/3-025 (Budget principal) – direction des débats et vote : VÉLOUPOULÉ MERLO Nalini –.

ÉLUS INTÉRESSÉS

En application de l'article L. 2131-11 du Code général des Collectivités territoriales, les élus intéressés n'ont pas pris part au vote portant sur les Rapports dont la liste suit.

(*)	ANNETTE Gilbert ANDAMAYE Marie-Annick BOMMALAIS Geneviève FONTAINE Gabrielle HOAREAU Jean-François LESCAT Michel MAMODE Nourjhan VITRY Faouzia HUBERT Richenel	(Président) (délégués/ Ville)	au titre du CCAS de Saint-Denis	Rapport n° 19/3-028
	ASSABY Maximilien	(lien de parenté)	au titre du CAP	
	LOWINSKY Jacques	(lien de parenté)	au titre de Lasours Handball	
	COUDERC Alain	(élu délégué)	au titre de l'OMS de Saint-Denis	
(*)	ADAME Brigitte	(déléguée/ Ville)	au titre de la SHLMR	Rapport n° 19/3-037
	MAILLOT Gérard	terrains sur chemin Dufourg-les-Hauts à la Bretagne	à titre personnel	Rapport n° 19/3-041
	DUCHEMANN Yvette	(déléguée/ Département)	au titre de l'ÉPFR	Rapport n° 19/3-043
(*)	NAILLET Philippe	(délégués/ CINOR)		
(*)	LOYHER Jeanne			
	FRANÇOISE Gérard			
(*)	HOARAU Serge			
(*)	DUCHEMANN Yvette	(déléguée/ Département)	au titre de l'ÉPFR	Rapport n° 19/3-044
(*)	NAILLET Philippe	(délégués/ CINOR)		
(*)	LOYHER Jeanne			
	FRANÇOISE Gérard			
(*)	HOARAU Serge			
(*)	ANNETTE Gilbert ANDAMAYE Marie-Annick BOMMALAIS Geneviève FONTAINE Gabrielle HOAREAU Jean-François LESCAT Michel MAMODE Nourjhan VITRY Faouzia HUBERT Richenel	(Président) (délégués/ Ville)	au titre du CCAS de Saint-Denis	Rapport n° 19/3-049
	LOWINSKY Jacques HOAREAU Jean-François BOMMALAIS Geneviève	(délégués/ Ville)	au titre de la SPL OPÉ	
(*)	ADAME Brigitte KICHENIN Virgile CHOPINET Gérard BÉLIM Audrey ASSABY Maximilien			

CCAS Centre communal d'Action sociale
OMS Office municipal des Sports
EPFR Établissement public foncier de la Réunion
SPL OPÉ Société publique locale « Oser pour l'Éducation »

CAP Club Animation Prévention
SHLMR Société d'Habitations à Loyer modéré de la Réunion
CINOR Communauté intercommunale du Nord de la Réunion

(*) absent(e) à la séance

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20190622-193049-DE
Date de télétransmission : 04/07/2019
Date de réception préfecture : 04/07/2019

DÉPLACEMENTS D'ÉLUS

FOURNEL Dominique	arrivé à 09 h 11	après l'appel nominal
CLAIN Claudette JEAN-PIERRE Philippe	arrivés à 09 h 21	au Rapport n° 19/3-003
DUCHEMANN Yvette	arrivée à 09 h 30	au Rapport n° 19/3-004
BOMMALAIS Geneviève	arrivée à 10 h 10	au Rapport n° 19/3-016
HOAREAU Jean-François	arrivée à 10 h 21	au Rapport n° 19/3-017
BAREIGTS Éricka	sortie de 09 h 18 à 09 h 58	du Rapport n° 19/3-002 au Rapport n° 19/3-015
FOURNEL Dominique	sorti de 09 h 51 à 09 h 53	du Rapport n° 19/3-011 au Rapport n° 19/3-012
VÉLOUPOULÉ MERLO Nalini	sortie de 09 h 57 à 10 h 07	du Rapport n° 19/3-015 au Rapport n° 19/3-016
ANNETTE Gilbert	sorti de 10 h 16 à 10 h 24	du Rapport n° 19/3-017 au Rapport n° 19/3-018
MAMODE Nourjhan	sortie de 10 h 19 à 10 h 39	du Rapport n° 19/3-017 au Rapport n° 19/3-019
COUDERC Alain LESCAT Michel	sortis de 10 h 25 à 10 h 32	du Rapport n° 19/3-018 au Rapport n° 19/3-019
SILOTIA William	sorti de 10 h 25 à 10 h 45	du Rapport n° 19/3-018 au Rapport n° 19/3-023
DUCHEMANN Yvette	sortie de 10 h 26 à 10 h 43	du Rapport n° 19/3-019 au Rapport n° 19/3-023
LOWINSKY Jacques	sorti de 10 h 29 à 11 h 03	du Rapport n° 19/3-019 au Rapport n° 19/3-025
ANNETTE Gilbert	sorti de 10 h 41 à 10 h 43	du Rapport n° 19/3-021 au Rapport n° 19/3-023
HUMBLOT Nicole	sortie de 10 h 41 à 10 h 45	du Rapport n° 19/3-021 au Rapport n° 19/3-023
EUPHRASIE Didier	sorti de 10 h 41 à 10 h 55	du Rapport n° 19/3-021 au Rapport n° 19/3-023
ANNETTE Gilbert	sorti de 10 h 43 à 10 h 46	du Rapport n° 19/3-023 au Rapport n° 19/3-025
CADJEE Ibrahim	sorti de 10 h 44 à 10 h 55	du Rapport n° 19/3-023 au Rapport n° 19/3-025
ANNETTE Gilbert	sorti de 10 h 46 à 10 h 54	au Rapport n° 19/3-025
ARLONDON Corine	sortie de 10 h 53 à 11 h 27	au Rapport n° 19/3-025
TÉCHER Régis	sorti de 11 h 36 à 11 h 45	au Rapport n° 19/3-025 (revenu après le vote)
ANNETTE Gilbert	sorti de 11 h 44 à 11 h 45	du Rapport n° 19/3-025 au Rapport n° 19/3-026
DOKI-THONON Lisianne HUBERT Richenel TÉCHER Régis	sortis de 11 h 45 à 11 h 53	du Rapport n° 19/3-025 au Rapport n° 19/3-030
HOAREAU Jean-François	sorti de 11 h 48 à 12 h 11	du Rapport n° 19/3-028 au Rapport n° 19/3-033
ANILHA Fernande	sortie de 11 h 52 à 11 h 56	du Rapport n° 19/3-029 au Rapport n° 19/3-031
FOURNEL Dominique	sorti de 12 h 07 à 12 h 16	du Rapport n° 19/3-032 au Rapport n° 19/3-036
CADJEE Ibrahim	sorti de 12 h 25 à 12 h 38	du Rapport n° 19/3-036 au Rapport n° 19/3-043
ISIDORE Marylise	sortie de 12 h 32 à 12 h 55	du Rapport n° 19/3-040 au Rapport n° 19/3-046
FIDJI Jean-Claude	sorti de 12 h 51 à 13 h 03	du Rapport n° 19/3-046 au Rapport n° 19/3-051
ANILHA Fernande	sortie de 12 h 57 à 13 h 00	du Rapport n° 19/3-047 au Rapport n° 19/3-050

DÉPLACEMENTS D'ÉLUS

(suite)

ARLONDON Corine	sortie de 13 h 00 à 13 h 20	au Rapport n° 19/3-051	
	sortie de 14 h 00 à 14 h 17	du Rapport n° 19/3-051 lors de la présentation de la Motion	
HOARAU Brigitte	partie à 09 h 30	au Rapport n° 19/3-004	<i>procurator à FIDJI Jean-Claude</i>
DUCHEMANN Yvette LATRA Sylvie	parties à 14 h 19	avant le vote de la Motion	

Le Maire certifie que le compte rendu de la présente séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de Saint-Denis, le LUNDI 1ER JUILLET 2019 et que le nombre de Conseillers municipaux présents a été de 42 sur 55.

OBJET **Gestion de l'effectif communal**
Création de postes
Mise à disposition d'agents de la Ville de Saint-Denis auprès du Centre communal d'Action sociale (CCAS) et de la Société publique locale (SPL) "Oser pour l'Education" (OPE)

1. Création de postes

Pour les besoins des services, je vous demande d'approuver la création au tableau des effectifs des emplois de catégories A, B et C figurant à l'annexe jointe.

Les crédits nécessaires sont prévus au Budget principal.

2. Mises à disposition des agents de la Ville

Conformément à l'article 61 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le Conseil municipal doit être préalablement informé de toute mise à disposition du personnel.

La mise à disposition est une modalité particulière de la position d'activité définie comme étant « la situation du fonctionnaire qui demeure dans son cadre d'emplois ou corps d'origine, est réputé y occuper l'emploi, continue de percevoir la rémunération correspondante mais qui exerce ses fonctions hors du service où il a vocation à servir ».

=> Mise à disposition d'un agent de la Ville au Centre communal d'Action sociale (CCAS) de Saint-Denis

Le Centre communal d'Action sociale (CCAS) a retenu la candidature d'un agent titulaire pour occuper la fonction de Directeur des Ressources.

Cet agent sollicite, par conséquent, sa mise à disposition auprès du CCAS pour une durée de trois ans.

L'organisme d'accueil, le CCAS, remboursera à la Ville la rémunération de l'agent mis à sa disposition, les cotisations et contributions y afférentes.

=> Mise à disposition d'un agent de la Ville au sein de la Société publique locale (SPL) « Oser pour l'Éducation » (OPÉ)

La Société publique locale (SPL) OPÉ a retenu la candidature d'un agent titulaire pour occuper la fonction de Directeur général délégué.

Cet agent sollicite, par conséquent, sa mise à disposition auprès de la SPL OPÉ pour une durée d'un an.

L'organisme d'accueil, la SPL OPÉ, remboursera à la Ville la rémunération de l'agent mis à sa disposition, les cotisations et contributions y afférentes.

Je vous demande donc :

- de prendre acte de la mise à disposition de ces agents communaux titulaires ;
- de m'autoriser à signer les conventions correspondantes.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20190622-193049-DE
Date de télétransmission : 04/07/2019
Date de réception préfecture : 04/07/2019

OBJET Gestion de l'effectif communal

Création de postes

Mises à disposition d'agents de la Ville de Saint-Denis auprès du Centre communal d'Action sociale (CCAS) et de la Société publique locale (SPL) "Oser pour l'Education" (OPE)

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le RAPPORT N°19/3-049 du MAIRE ;

Vu le rapport présenté par Monsieur LOWINSKY Jacques - 1er adjoint au nom de la commission « Affaire Générale / Entreprise Municipale » ;

Sur l'avis favorable de ladite commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve la création au tableau des effectifs des emplois de catégories A, B et C figurant à l'annexe jointe.

ARTICLE 2

Autorise le Maire à signer les conventions de mise à disposition d'agents communaux titulaires auprès :

- du Centre communal d'Action sociale (CCAS) pour exercer la fonction de Directeur des Ressources,
- de la Société publique locale (SPL) « Oser pour l'Éducation » (OPÉ) pour exercer la fonction de Directeur général délégué.

ARTICLE 3

Les dépenses correspondantes seront imputées au Budget principal.

ANNEXE : CREATION DE POSTES JUIN 2019

Pour les besoins des services, je vous demande d'approuver la création des postes suivants à l'effectif communal.

I – Création d'emplois permanents de catégorie C

Afin de pallier le manque d'effectif au sein des services municipaux, il est proposé de renforcer les équipes par la création de :

Direction	Emploi	Nombre poste	Grade	Temps travail	Missions	Niveau de recrutement	Niveau de rémunération	Modalité de recrutement
Direction Projet Educatif Global	Agent polyvalent des écoles	1	Adjoint technique	35h	Participer aux activités de production, de distribution, de service, d'entretien des locaux et matériels et, ainsi qu'à l'accompagnement et la surveillance des enfants lors de la pause méridienne.	Niveau CAP, BEP ou d'une qualification équivalente, ou d'une expérience affirmée dans le domaine concerné.	Fixé entre 1 527,64 € et 2 183.69 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu	Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.
Direction Promotion du sport	Agent d'exploitation	1	Adjoint technique	35h	Réaliser l'entretien du site, Assurer l'accueil des usagers.	Niveau CAP, BEP ou d'une qualification équivalente, ou d'une expérience affirmée dans le domaine concerné.	Fixé entre 1 527,64 € et 2 183.69 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu	Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.
Direction Coordination Evènementiels	Assistant technique	1	Adjoint technique	35h	Mettre en œuvre les moyens techniques et les structures lourdes dans le cadre des manifestations organisées ou soutenues par la Ville.	Niveau CAP, BEP ou d'une qualification équivalente, ou d'une expérience affirmée dans le domaine concerné.	Fixé entre 1 527,64 € et 2 183.69 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu	Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20190622-193049-DE
Date de télétransmission : 04/07/2019

Date de réception préfecture : 04/07/2019

Direction Logistique et Moyens	Conducteur d'engins et chauffeur poids lourds	1	Adjoint technique	35h	Effectuer les travaux de terrassement et de livraison de FOD (Fuel d'Origine Domestique).	Détenteur du CACES engin de chantier.	Fixé entre 1 527,64 € et 2 183.69 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu	Le recrutement s'effectuera par voie statutaire dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.
Direction Technique de Proximité	Ouvrier polyvalent	2	Adjoint technique	35h	Effectuer les travaux d'entretien de premier niveau dans les différentes disciplines du bâtiment.	Niveau CAP, BEP ou d'une qualification équivalente, ou d'une expérience affirmée dans le domaine concerné.	Fixé entre 1 527,64 € et 2 183.69 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu	Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.
Direction Technique de Proximité	Téléopérateur	1	Adjoint administratif	35h	Contribuer à la qualité de service rendu aux citoyens dans les interventions sur le Domaine Public, Garantir le bon cheminement d'un signalement de dysfonctionnement sur le Domaine Public.	Niveau Bac, ou d'une qualification équivalente, ou d'une expérience affirmée dans le domaine concerné.	Fixé entre 1 527,64 € et 2 183.69 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu	Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux.
Direction Logistique et Moyens	Mécanicien	1	Adjoint technique	35h	Assurer la maintenance et la réparation des véhicules et des motos.	Niveau Bac Pro, ou d'une qualification équivalente, ou d'une expérience affirmée dans le domaine concerné.	Fixé entre 1 527,64 € et 2 183.69 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu	Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20190622-193049-DE
Date de télétransmission : 04/07/2019
Date de réception préfecture : 04/07/2019

Direction Espaces publics environnement	Plombier	1	Adjoint technique	35h	Intervenir sur les tuyauteries d'alimentation des appareils, sur les appareillages (scellement, évacuation), Poser d'équipements nouveaux (lavabos, éviers..) et des alimentations des appareils.	Niveau Bac Pro Plomberie exigé, ou d'une expérience affirmée dans le domaine concerné.	Fixé entre 1 527,64 € et 2 183.69 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu	Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.
Cellule contrôle de gestion	Assistant de gestion	1	Adjoint administratif	35h	Assister le directeur et le cadre dans l'organisation et l'animation de la direction et sur la préparation des tableaux de bord, Coordonner et organiser les informations émanant des services.	Niveau Bac, ou d'une qualification équivalente, ou d'une expérience affirmée dans le domaine concerné.	Fixé entre 1 527,64 € et 2 183.69 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu	Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux.
Direction Prévention et Sécurité	Agent de surveillance de la voie publique	1	Adjoint administratif	35h	Charger de la surveillance de la voie publique, de la constatation des infractions au code de la route et de l'ensemble des missions dévolues à l'Agent de Surveillance de la Voie Publique.	Niveau Bac, ou d'une qualification équivalente, ou d'une expérience affirmée dans le domaine concerné.	Fixé entre 1 527,64 € et 2 183.69 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu	Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux.

Direction des Solidarités	Coordonnateur des activités	1	Adjoint d'animation	35h	Concevoir des projets d'animation pour le public, Mettre en place et coordonne afin de favoriser la communication et le développement du lien social.	Niveau Bac, ou d'une qualification équivalente, ou d'une expérience affirmée dans le domaine concerné.	Fixé entre 1 527,64 € et 2 183.69 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu	Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des adjoints d'animations territoriaux.
---------------------------	-----------------------------	---	---------------------	-----	--	--	---	---

Pour l'ensemble des emplois :

- le niveau de rémunération suivra l'évolution des rémunérations de la Fonction Publique. L'agent recruté pourra éventuellement percevoir le régime indemnitaire applicable à son grade, dans les conditions prévues par la délibération du Conseil Municipal fixant le régime indemnitaire du personnel.
- En cas de recrutement infructueux de fonctionnaires susceptibles de remplir les fonctions, faute de candidature ou en cas d'inadéquation entre le profil des candidats et celui du poste, ces emplois pourront être pourvus par voie contractuelle pour les besoins du service dans les conditions prévues à l'article 3-2 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20190622-193049-DE
Date de télétransmission : 04/07/2019
Date de réception préfecture : 04/07/2019

II – Création d’emplois permanents de catégorie B

Afin de pallier le manque d’effectif au sein des services municipaux, il est proposé de renforcer les équipes par la création de :

Direction	Emploi	Nombre poste	Grade	Temps travail	Missions	Niveau de recrutement	Niveau de rémunération	Modalité de recrutement
Direction des Ressources Humaines	Assistant de prévention	1	Rédacteur	35h	Contribuer à l'amélioration de la prévention des risques professionnels en assistant et en conseillant l'autorité territoriale et le cas échéant les services dans la mise en œuvre des règles de santé et de sécurité au travail.	Niveau Bac + 2, ou d'une qualification équivalente, ou d'une expérience affirmée dans le domaine concerné.	Fixé entre 1 607, 31 € et 2 750, 70 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu	Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux.
Direction des Ressources Humaines	Gestionnaire carrière paie	2	Rédacteur	35h	Appliquer et gérer à partir des dispositifs législatifs et réglementaires, l'ensemble des processus de déroulement de carrière et de paie.	Niveau Bac + 2, ou d'une qualification équivalente, ou d'une expérience affirmée dans le domaine concerné.	Fixé entre 1 607, 31 € et 2 750, 70 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu	Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux.
Direction Promotion du Sport	Educateur sportif	1	Educateur des APS	35h	Enseigner une ou plusieurs disciplines sportives dans le cadre de la politique définie par la ville auprès des clubs, écoles de sports, scolaires, quartiers et dispositifs ville, Construire et réaliser des projets sportifs, Apporter une aide administrative aux clubs.	Titulaire du diplôme BEES – BPJEPS	Fixé entre 1 607, 31 € et 2 750, 70 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu	Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des éducateurs des APS territoriaux.
<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; color: red; font-size: small;"> Accusé de réception en préfecture 974-219740115-20190622-193049-DE Date de télétransmission : 04/07/2019 Date de réception préfecture : 04/07/2019 </div>								

Direction du Plan et SIG	Chef de brigade géomètre	1	Technicien	35h	Réaliser des levés topographiques commandés au service, Réaliser des implantations, bornages, alignements, contrôles divers, et de toutes sortes de mesurages demandés au service.	Niveau Bac + 2, ou d'une qualification équivalente, ou d'une expérience affirmée dans le domaine concerné.	Fixé entre 1 607, 31 € et 2 750, 70 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu	Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des techniciens territoriaux.
Direction Générale Adjointe cohésion sociale	Référent famille	1	Rédacteur	35h	Etre le garant avec le directeur du centre social de la conception, du pilotage, de la mise en œuvre et de l'évaluation du projet famille, en cohérence avec le projet de centre social.	Niveau Bac + 2, ou d'une qualification équivalente, ou d'une expérience affirmée dans le domaine concerné.	Fixé entre 1 607, 31 € et 2 750, 70 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu	Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux.
Direction Jeunesse	Animateur	1	Animateur	35h	Recenser les données sur le territoire et définir les axes d'intervention. Etablir et mettre en œuvre les projets d'action.	Niveau Bac +2, ou d'une qualification équivalente, ou d'une expérience affirmée dans l'un des domaines concernés	Fixé entre 1 607,31 € et 2 750,70 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu	Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des animateurs territoriaux.
Direction de l'insertion	Animateur	1	Animateur	35h	Recenser les données sur le territoire et définir les axes d'intervention. Etablir et mettre en œuvre les projets d'action.	Niveau Bac +2, ou d'une qualification équivalente, ou d'une expérience affirmée dans l'un des domaines concernés	Fixé entre 1 607,31 € et 2 750,70 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu	Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des animateurs territoriaux.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20190622-193049-DE
Date de télétransmission : 04/07/2019
Date de réception préfecture : 04/07/2019

Direction Générale Cohésion sociale	Assistante de Direction	2	Rédacteur	35h	Contribuer auprès du directeur de service à la réalisation des tâches d'organisation, de gestion, de communication, d'information, d'accueil, de classement et suivi de dossier.	Niveau Bac + 2, ou d'une qualification équivalente, ou d'une expérience affirmée dans le domaine concerné.	Fixé entre 1 607, 31 € et 2 750, 70 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu	Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux.
Direction communication	Infographiste	1	Rédacteur	35h	Participer à la réalisation ou réaliser la création graphique (dessin, graphisme, mise en pages, mise en volume), mettre en scène l'image et l'information de la collectivité sous une forme écrite, graphique, audiovisuelle, etc.	Niveau Bac + 2, ou d'une qualification équivalente, ou d'une expérience affirmée dans le domaine concerné.	Fixé entre 1 607, 31 € et 2 750, 70 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu	Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux.
Direction Projet Educatif Global	Coordonnateur CPEL	1	Rédacteur	35h	Gérer l'ensemble des domaines d'intervention du PEG Mettre en œuvre, suivre, contrôler les dispositifs mis en place par la DPEG (pause méridienne, heures supplémentaires ...)	Niveau Bac + 2, ou d'une qualification équivalente, ou d'une expérience affirmée dans le domaine concerné.	Fixé entre 1 607, 31 € et 2 750, 70 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu	Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux.

Pour l'ensemble des emplois :

- le niveau de rémunération suivra l'évolution des rémunérations de la Fonction Publique. L'agent recruté pourra éventuellement percevoir le régime indemnitaire applicable à son grade, dans les conditions prévues par la délibération du Conseil Municipal fixant le régime indemnitaire du personnel.
- En cas de recrutement infructueux de fonctionnaires susceptibles de remplir les fonctions, faute de candidature ou en cas d'inadéquation entre le profil des candidats et celui du poste, ces emplois pourront être pourvus par voie contractuelle pour les besoins du service dans les conditions prévues à l'article 3-2 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20190622-193049-DE
Date de télétransmission : 04/07/2019
Date de réception préfecture : 04/07/2019

III – Création d'emplois permanents de catégorie A

Afin d'accompagner les services dans la mise en œuvre des projets municipaux, il est proposé de renforcer les équipes par la création de :

Direction	Intitulé de fonction	Nombre poste	Grade	Temps travail	Missions	Niveau de recrutement	Niveau de rémunération	Modalité de recrutement
Direction juridique élection police administrative	Juriste	1	Attaché	35h	Contribuer à fiabiliser et sécuriser l'action de la collectivité sur le champ juridique, en droit public prioritairement et en droit privé en renforçant les expertises en amont des réflexions et décisions, en lien avec les directions.	Niveau Bac +3, ou d'un autre titre ou diplôme classé au moins au niveau II ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou d'une expérience affirmée dans le domaine.	Fixé entre 1 818, 18 € et 4 531, 39 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu	Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des attachés territoriaux.
Direction Patrimoine et Foncier	Administrateur de logiciel et automatisation	1	Ingénieur	35h	Mettre en œuvre des outils externes et internes permettant de fluidifier, sécuriser et dématérialiser les procédures liées à la connaissance et l'utilisation du vaste patrimoine communal, foncier et bâti.	Niveau Bac +3, ou d'un autre titre ou diplôme classé au moins au niveau II ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou d'une expérience affirmée dans le domaine.	Fixé entre 1 818, 18 € et 4 531, 39 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu	Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20190622-193049-DE
Date de télétransmission : 04/07/2019
Date de réception préfecture : 04/07/2019

Direction Générale cohésion sociale	Directeur de l'Académie intergénérationnelle	1	Attaché	35h	Participer à la définition et à la mise en œuvre des orientations stratégiques de la collectivité en matière d'intergénérationnalité	Niveau Bac +3, ou d'un autre titre ou diplôme classé au moins au niveau II ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou d'une expérience affirmée dans le domaine.	Fixé entre 1 818, 18 € et 4 531, 39 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu	Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des attachés territoriaux.
-------------------------------------	--	---	---------	-----	--	---	---	--

Pour l'ensemble des emplois :

- le niveau de rémunération suivra l'évolution des rémunérations de la Fonction Publique. L'agent recruté pourra éventuellement percevoir le régime indemnitaire applicable à son grade, dans les conditions prévues par la délibération du Conseil Municipal fixant le régime indemnitaire du personnel.
- En cas de recrutement infructueux de fonctionnaires susceptibles de remplir les fonctions, faute de candidature ou en cas d'inadéquation entre le profil des candidats et celui du poste, ces emplois pourront être pourvus par voie contractuelle pour les besoins du service dans les conditions prévues à l'article 3-3 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20190622-193049-DE
Date de télétransmission : 04/07/2019
Date de réception préfecture : 04/07/2019